

PROJET

Paris, le 31 octobre 2012

CIRCULATION HIVERNALE LE BON RÉFLEXE : ANTICIPER !

L'hiver, avec des conditions météorologiques dégradées qui changent rapidement, le conducteur automobile doit faire face à des situations difficiles, voire dangereuses, sur la route.

L'Union routière de France (URF), avec ses adhérents qui représentent l'ensemble de la filière de la route, rappelle que **la conduite en hiver ça se prépare**. Il ne faut pas attendre la dégradation de la météo et les situations de crise pour s'équiper.

Seul élément de liaison entre le véhicule et la route, le pneumatique est un élément essentiel à la sécurité routière, aussi il existe un réflexe simple et efficace :

HEURE D'HIVER = PNEUS D'HIVER

Le 1^{er} novembre 2012, le règlement européen 661/2009 définissant les caractéristiques minimales de performance des pneus hiver type « 3PMFS » entre en vigueur. Ils sont reconnaissables à l'aide du logo « 3 pics montagneux » sur le flanc :



Symbole "Three Peak Mountain Snow Flake" (3PMFS)

Ces pneus existent déjà et sont disponibles sur le marché. Pour être éligible à la norme, ils ont notamment subi des tests de motricité.

L'association professionnelle des manufacturiers (TNPF) a réalisé :

- une démonstration qui illustre parfaitement l'efficacité des pneus hiver : www.tnfp.fr/pneu-hiver/pneu-hiver.php
- un dossier argumentaire : www.tnfp.fr/pdf/actu/DP%20TNPF%20v07BDEF.pdf

Pour les poids lourds, les pouvoirs publics ont décidé de mener des études spécifiques avant de mettre en application opérationnelle l'usage des pneus hiver type « 3PMFS ».

Afin de mieux anticiper l'hiver, l'URF a élaboré trois documents pédagogiques :

- un document à destination des particuliers et listant « **10 recommandations pour une meilleure utilisation de la route en hiver** » ;
- un document similaire à destination des professionnels (autocar et camion) ;
- une liste type « pense-bête » intitulée « **Ai-je bien préparé mon hiver ?** » et permettant aux conducteurs de s'assurer rapidement qu'ils aient pris toutes les précautions afin de se déplacer de façon fiable, en toute sécurité sur les routes.

Ces documents sont librement téléchargeables sur le site web de l'URF : www.unionroutiere.fr

Dans tous les cas, les professionnels de la filière Route sont à disposition du public pour apporter leurs conseils afin de passer un hiver en sécurité.

Contact :

Stéphane Levesque

stephane.levesque@unionroutiere.fr

9, rue de Berri 75008 PARIS

tél. : 01 44 13 37 17

www.unionroutiere.fr



L'URF est l'organisme fédérateur des acteurs du secteur de la route. Elle regroupe les organisations représentatives des usagers de l'automobile et de la route, et des professions dont les activités touchent à la construction et à la gestion des routes et autoroutes, à la construction automobile et aux équipements, à la logistique et au transport routier, à la circulation et à la sécurité routière. L'Union routière de France, fondée en 1935, est présidée par Claude Cham depuis 2008.

L'URF s'exprime au nom d'acteurs économiques qui assurent **88% des transports de personnes et de marchandises** et procurent **2,4 millions d'emplois directs en France**.